



## Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

### TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FOURNITURE D'UNE METHODOLOGIE D'ELABORATION D'UN INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION (ICC)

#### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Banque Africaine de Développement (BAD) a mis en place un Programme Multinational de Renforcement de Capacités Statistiques pour aider ses Etats membres régionaux à maintenir une activité statistique dans les domaines déjà mis en œuvre au cours du round 2005 du Programme de Comparaison Internationale (PCI) et couvrant les statistiques des prix et de la comptabilité nationale. Ce programme vise également à appuyer les initiatives des Etats à instaurer un cadre législatif et réglementaire de développement de la statistique à travers les Stratégies Nationales de Développement de la Statistique (SNDS). Il soutient aussi les activités portant sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les statistiques inscrites dans le XI<sup>e</sup> Fonds Africain de Développement (FAD) notamment sur les infrastructures, l'agriculture, le genre, l'environnement, la gouvernance, etc.).

La BAD a confié à AFRISTAT, l'une des coordinations sous-régionales impliquées dans ce programme, la supervision des activités dans vingt Etats bénéficiaires du programme : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Congo (RD), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad et Togo.

Dans le cadre de l'exécution de ce programme, AFRISTAT met un accent particulier sur l'amélioration des statistiques des prix à la consommation, des statistiques d'entreprises, des statistiques du commerce extérieur, et la révision des nomenclatures d'activités et de produits des Etats membres.

Le Programme de Renforcement des Capacités Statistiques vise également à renforcer le dispositif actuel de suivi de la conjoncture par la mise en place d'un système de statistiques des prix, comprenant entre autres, l'indice des prix à la production industrielle, l'indice du coût de la construction, l'indice des prix à la production de services, etc. La demande des statistiques des prix dans le domaine des infrastructures s'accroît de plus en plus. Elle émane aussi bien des administrations que des opérateurs économiques.

Aussi, AFRISTAT a-t-il engagé des réflexions pour doter les Etats d'une méthodologie commune d'élaboration d'un indice du coût de la construction au cours de l'année 2010.

La production des statistiques dans le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP) dans les pays membres de la coordination sous-régionale n'est pas assez développée. Elle se limite généralement, à la collecte et à la production de statistiques des prix des matériaux de construction. Or, le coût d'un ouvrage de BTP englobe aussi bien les prix des matériaux que les frais des prestations des spécialistes et les charges (salaires, honoraires, taxes, etc.).

La présente initiative doit aboutir à la proposition d'une méthodologie permettant de prendre en compte les besoins des utilisateurs en matière de statistiques sur les BTP et la capacité des instituts nationaux de statistique à y répondre.

A cet effet, AFRISTAT recrute un consultant pour la fourniture d'une méthodologie d'élaboration d'un indice du coût de la construction.

#### II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de la consultation est l'élaboration d'une méthodologie harmonisée de compilation d'un indice du coût de la construction pour les Etats placés sous la coordination d'AFRISTAT dans le cadre du Programme multinational sus-visé.

### III. RESULTATS OU PRODUITS ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus à l'issue de la consultation :

- un document méthodologique sur la production harmonisée des indices du coût de la construction dans les pays membres d'AFRISTAT est élaboré ;
- une présentation des résultats est faite au cours d'un séminaire/atelier de restitution et de validation ;
- les outils et supports de collecte des prix à la construction sont élaborés ;
- un rapport de consultation est rédigé.

### IV. ACTIVITES A REALISER PAR LE CONSULTANT

Sous l'autorité du Directeur Général d'AFRISTAT, le consultant a pour tâche de :

- faire l'état des lieux de la production d'indice du coût de la construction (ICC) dans les pays membres de la coordination sous régionale AFRISTAT ;
- recueillir les méthodologies utilisées le cas échéant dans les pays produisant cet indicateur ;
- faire une revue documentaire sur la production d'indices du coût de la construction, en particulier les documents du FMI, des Nations unies (UNSD), de l'INSEE et des instituts de statistique des Etats de l'OCDE ;
- rédiger une note méthodologique sur la production d'un indice du coût de la construction délimitant le champ minimum à couvrir pour les pays membres de la coordination sous régionale d'AFRISTAT;
- proposer des outils et supports de collecte des prix à la construction ;
- présenter les résultats au cours d'un atelier de restitution et de validation de la méthodologie proposée.

Il soumettra à la Direction générale d'AFRISTAT et conformément au calendrier qui sera arrêté, un document provisoire sur la méthodologie harmonisée de construction d'un indice du coût de la construction. Il tiendra compte des observations qui seront faites pour la finaliser.

Le consultant aura une séance de briefing avec la Direction générale, des séances de travail avec les experts d'AFRISTAT et présentera son plan de travail. Au cours de sa consultation, il travaillera en étroite collaboration avec le Consultant de Long Terme en statistiques des prix. Il devra faire le point de l'existant en matière de production d'indices du coût de la construction dans les Etats membres. Le consultant pourrait être amené à visiter 2 pays pilotes.

### V. FORMAT DES RAPPORTS

Tous les rapports, notes et comptes-rendus élaborés par le consultant sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en formats papier et en formats électroniques en Word et Excel. Ils sont visés par l'équipe de coordination du Programme avant leur diffusion.

### VI. LIEU ET DUREE DE LA MISSION

**Lieu** : Bamako (Mali) siège d'AFRISTAT et sur site ;

**Date de lancement** : le plus tôt possible et avant la fin du premier trimestre 2010 ;

**Durée de la consultation** : La consultation s'étale sur 3 mois pour une prestation de 24 hommes/jours de travail effectif y compris 2 missions à Bamako ; la première au lancement et la seconde à la fin pour restitution et validation au cours d'un séminaire/atelier.

## VII. PROFIL DU CONSULTANT

- être ressortissant de l'un des pays membres de la BAD ;
- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur statisticien économiste ou d'un diplôme équivalent.
- avoir au minimum 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique et avoir une expérience pratique de 5 ans au moins dans la production et la diffusion des indices des prix à la consommation. Une bonne expérience dans la production et la publication du coût construction dans un Etat membre serait un grand atout.
- avoir une grande capacité de rédaction de note méthodologique, bonne connaissance du système de production des indices de prix à la consommation dans les pays membres d'AFRISTAT ;
- avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation. Il doit être à même de travailler sous pression ;
- avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais.

## VIII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT (2 pages maximum) comportant les prétentions financières de l'intéressé ;
- ✓ un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que les références trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du candidat.
- ✓ une note de compréhension des présents termes de référence (2 pages au maximum avec la police Arial 10).

### Dépôt et date limite de réception des dossiers :

Le dossier de candidature doit parvenir à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT au plus tard le **Vendredi 12 mars 2010 à 12 heures (TU)** à l'adresse suivante :  
BP E1600 BAMAKO (Mali)  
Télécopie : +223 221 11 40  
Adresse électronique: [afriostat@afriostat.org](mailto:afristat@afriostat.org)

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique et l'original du dossier par voie postale.